

Ouverture des inscriptions:

- **à partir du mardi 1er septembre 2026 en ligne:** la fiche d'adhésion à l'association, d'inscription aux activités et de paiement en ligne est accessible sur le site de Biarritz Accueil (<https://biarritzaccueil.fr>). Le règlement s'effectue par carte bancaire. Les documents demandés pour la randonnée doivent être scannés ou photographiés.
- **à partir du lundi 7 septembre 2026 lors de nos permanences à la Maison des Associations** (2-4 rue Darrichon, 64200 Biarritz): si vous avez des difficultés avec Internet, vous pouvez nous retrouver le lundi après-midi de 14.30 à 16.30 toute l'année et le vendredi matin de 10.00 à 11.45 en septembre et octobre. Pensez à vous munir de votre carte bancaire et de votre téléphone pour accès à votre code d'identification bancaire, ou à défaut de votre chéquier.

Comment s'inscrire aux activités de l'association Biarritz Accueil ?

Avant de vous inscrire, nous vous conseillons de consulter sur le site internet de Biarritz Accueil : les statuts et le règlement intérieur de l'association, le descriptif et planning des activités, le récapitulatif des tarifs, le guide de la randonnée de Biarritz Accueil et les recommandations de la FFR si vous êtes intéressé par l'activité de randonnée.

1. L'adhésion à l'association est obligatoire :

Le montant annuel de l'adhésion est de **25 Euros** par personne.

2. L'inscription aux activités :

Pour toutes les activités, le droit d'inscription est de **22 Euros**, payable au moment de l'inscription. Ce montant est justifié par les frais de fonctionnement engagés par l'association Biarritz Accueil: location et entretien des salles, achat de matériel, formation des animateurs.

Cas particulier : les cours de langue

Après votre inscription, le responsable de l'activité vous contactera pour évaluer votre niveau et pour organiser avec vous le jour et l'horaire qui conviendront le mieux.

Cas particulier: la randonnée

L'inscription à la Fédération Française de Randonnée (FFR) est obligatoire afin d'obtenir une licence incluant l'assurance de base. Le montant de la licence est de **33 Euros**.

* En cas de première inscription, ou de reprise de licence après une interruption de 2 ans, il faut fournir :

- Une adresse mail valide
- Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée daté de moins de 6 mois et signé par votre médecin.

* En cas de renouvellement de licence, il faut:

- Une adresse mail valide.
- Le N° de licence de l'année précédente.
- Remettre une attestation sur l'honneur signée après avoir pris connaissance des conseils de santé édités par la FFR.

- Les modèles de certificat médical, d'attestation sur l'honneur sont téléchargeables sur notre site à la rubrique activités - randonnée.

* En cas de licence obtenue par l'intermédiaire d'une autre association, il faut fournir une copie de la licence.

3. Validation de l'inscription :

Vous recevrez un mail de confirmation dans un délai de 24 à 48 heures.

Attention : L'inscription à certaines activités est limitée à un nombre donné de participants : l'inscription pourra donc vous être refusée si le nombre maximum de participants est atteint.

Vos coordonnées seront transmises à l'animateur responsable qui vous recontactera et vous précisera la date de début de l'activité et les **frais de participation**.

Un certificat d'adhésion vous sera transmis sur simple demande par mail à l'adresse suivante: biarritz.accueil@gmail.com

4. Frais de participation aux activités

Certaines activités sont animées par des partenaires professionnels, ce qui implique le versement d'une participation à régler directement à l'animateur. (voir tarifs à la rubrique activités pour chaque activité)

Pour les autres activités, les séances sont animées par un animateur bénévole. Il pourra vous demander une participation à ses frais de préparation ou de déplacement à lui verser directement.

